

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 44

Membres présents : 23

Votants : 23

Rapporteur : Pascal DELTEIL

Délibération n° 2025-05

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **Judi 13 mars à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 24 à Monsaguel, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06/03/2025.

Présidence de séance : Monsieur Lucien POMEDIO

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES, Marjorie MOLLETON, Christine LACOTTE, Michelle DORANGE (remplace Alain PREVOST), Messieurs Christian BORDENAVE, Jean-Pierre FRAY, Jean-Roland GUY (remplace Joël HELLIAN), Daniel COTS, Dominique TREMBLET, Olivier DUPUY, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPPELLET, Michel DELFIEUX, Georges BASSI, Jérôme BETAÏLLE, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Jean-Claude CASTAGNER, Lucien POMEDIO (remplace Maurice BARDET), Gérard MARTIN, Frédéric HOGUET, Thierry DEGUILHEM, Francis MONTAUDOUIN (remplace Jean-Marc GOUIN).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Sylvie RIVIERE, Esther FARGUES, Nathalie FABRE, Messieurs Joël HELLIAN, Alain PREVOST, Serge PRADIER, Jean-Louis DESSALLES, Jean-Pierre FAURE, Jean-Michel DREUIL, Alain CASTANG, René VISENTINI, Roland FRAY, Pascal LIABASTE, Maurice BARDET, Thierry GROSSOLEIL, Gérard MARTIN, Bernard TRIFFE, Florent FARGE, Jean-Marc GOUIN, Fabrice DUPPI, Gérard MOURET, Marc LAURENCE, Lionel LACOMBE, Michel MARTINET, Serge TABOURET, Christian LAFFONT, Alain ROUSSEL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Hervé DELAGE.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, adressé aux délégués syndicaux en annexe à la convocation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		73 154.57		13 342.22		86 496.79
Opérations de l'exercice	11 945.70	32 376.46	222 698.38	247 725.64	234 644.08	280 102.10
Total	11 945.70	105 531.03	222 698.38	261 067.86	234 644.08	366 598.89
Résultat de clôture		93 585.33		38 369.48		131 954.81
Restes à réaliser						
Total cumulé		93 585.33		38 369.48		131 954.81
Résultat définitif		93 585.33		38 369.48		131 954.81

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/03/2025
024-200027134-20250313-2025_05-DE

Considérant que M. Lucien POMEDIO a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;
Considérant que M. Pascal DELTEIL, Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, a quitté la salle au moment du vote,

PROPOSITION : Dans les conditions de vote prévues à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal tel que présenté.

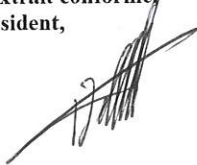
Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée approuve le compte financier unique 2024 du budget principal.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, à MONSAGUEL ce 13 mars 2025

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Sous-préfecture, le 20/03/2025
et de la publication, le 20/03/2025*

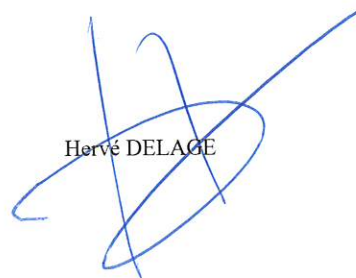
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pascal DELTEIL



Le secrétaire de séance,



Hervé DELAGE